



Amende de 375 € sans préavis

Par **bourut**, le **15/04/2009** à **22:33**

Bonjour,

Mes parents viennent de recevoir une amende me concernant de 375 € provenant du trésor public.

A priori j'aurais comis une effraction en janvier 2008 et n'aurais jamais donné suite.

Simplement je réside en Irlande depuis 2007 et je n'ai jamais reçu de PV !

Peut-être que j'ai réellement comis cette effraction en France lors d'un week end mais je n'ai jamais rien reçu avant cette amende de 375 €, donc jamais été au courant.

Pensez-vous que l'administration aurait fait une erreur ou que puis-je faire pour ne pas payer ce montant ?

Merci.

Par **razor2**, le **16/04/2009** à **09:45**

Bonjour, vous devez appeler la Trésorerie d'où est issue cette amende majorée, sans doute la TCA de Rennes. Vous expliquez le problème et demandez à pouvoir payer l'amende forfaitaire simple de 135 euros. (vous n'aurez pas mieux)

OU, vous écrivez un courrier en LRAR à l'attention de l'Officier du Ministère Public du lieu de l'infraction (pour avoir son adresse appelez le commissariat ou gendarmerie de la ville du lieu de l'infraction) en lui demandant sa clémence, après lui avoir expliqué les faits, et en lui demandant à lui aussi de ne payer que l'amende forfaitaire de 135 euros. Vous lui joignez l'original de cette AFM et vous attendez sa réponse.

Tout celà, sans garantie bien sur...

Par **bourut**, le **16/04/2009** à **10:34**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

"pour avoir son adresse appelez le commissariat ou gendarmerie de la ville du lieu de l'infraction"

Je n'ai aucune idée de la ville du lieu de l'infraction ; ce n'est pas marqué sur l'amende de 375

Euros. Je n'ai uniquement le numéro d'amende et la date.

Merci.

Par **razor2**, le **16/04/2009** à **10:48**

Sur l'amende majorée, vous devez obligatoirement avoir l'adresse du centre des impôts qui vous a envoyé le courrier...De toute façon, si c'est un excès de vitesse, y'a toutes les chances que le courrier vienne de Rennes